



**DECISION N°028/CN//CNDDR DU 03/10/2025 DU COORDONNATEUR
NATIONAL PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ.**

**LE COORDONNATEUR NATIONAL DU COMITE DE DESARMEMENT, DE
DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/742 du 04 décembre 2018 portant nomination de Monsieur FAI YENGO FRANCIS Coordonnateur National du CNDDR du Cameroun ;

Vu l'Arrêté N°022/CAB/PM du 02 février 2011 fixant les modalités de recrutement des Consultants Individuels ;

Vu la Circulaire N°00013995/C/MNFI du 31 décembre 2024, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;

VU L'Appel d'Offre National Ouvert N° 020/MO/DC/CIPM/2025 du 20 Aout 2025 pour l'acquisition des équipements de sécurité pour le personnel au CNDDR ;

Vu la proposition d'attribution N°028/PAM/CIPM/CNDDR/2025, en date du 03 Octobre 2025, du Président de la Commission Interne de Passation des marchés Publics du CNDDR,

DECIDE :

Article 1^{er} : pour l'acquisition des équipements de sécurité pour le personnel au CNDDR ;
Ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
LOT	DEMANDE DE COTATION	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DU MARCHE TTC	OBSERVATIONS
1	N°020/AONO/CNDDR/CN/CIPM/ 2025 DU 20 Aout 2025	ETS BOBISCO	42 899 997	REtenue

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera

AMPLIATIONS:

- MINMAP/YDE
- ARMP/YDE
- CIPM/CNDDR
- ETS BOBISCO
- CHRONO/ARCHIVES
- AFFICHAGE.

